

3^{ème} Partie : vers une gestion comptable environnementale?

Par Jacques Richard Professeur à
l'Université Dauphine

Mai 2011

Plan

- 1 Introduction : donner un prix à la nature?
- 2 La lutte entre deux modèles de décisions économiques: modèle comptable en coût historique contre modèle financier
- 3 Les répercussions de cette lutte en matière environnementale
- 4 Le modèle de comptabilité actuarielle environnementale de la Banque Mondiale
- 5 Le modèle de comptabilité environnementale en coût historique CARE
- 6 Pistes de réflexions pour un changement de gouvernance fondé sur CARE

1 Introduction

- Il existe dans le domaine de la comptabilité environnementale (CE) une opposition frontale entre deux grands modèles de comptabilité
- Cette opposition n'est pas sans liaison avec ce qui se passe aujourd'hui dans le domaine de la comptabilité traditionnelle (non environnementale)
- Nous allons donc d'abord rappeler la situation actuelle en comptabilité traditionnelle.

2 Comptabilité en coût historique contre modèle comptable financier

- Déjà en matière de traitement du capital financier il existe une **opposition** entre **deux grands modèles**: le modèle **comptable** en coût historique (CH) et le modèle comptable **financier**
- Cette opposition mérite d'être soulignée car elle va revêtir une importance cruciale en matière de protection du capital naturel

21 Les principes du modèle comptable en CH

- **Premier principe**: un profit ne peut être calculé et **distribué** que si le capital financier qui lui a « donné naissance » a été **reconstitué chaque année (principe de conservation du capital financier)**
- Cette reconstitution se fait par une **charge d'amortissement** qui opère un prélèvement obligatoire sur le profit annuel
- Elle est calculée sur la base de **standards physiques d'usure annuelle** calculés souvent par des ingénieurs
- Elle permet normalement la constitution d'un **fonds** pour la reconstitution de capital utilisé dans l'année

Les principes comptables du modèle en CH (suite)

- **Deuxième principe**: on ne peut distribuer un profit que s'il a été **réalisé** c'est-à-dire matérialisé par des ventes réelles (**principe de réalisation**)
- Cela signifie qu' **aucun profit potentiel** ne peut être enregistré (principe de réalité)

Comptabilité en CH (suite)

- **Troisième principe**: tant qu'ils n'ont pas été vendus les actifs de l'entreprise sont évalués à leur **coût d'acquisition** ou de production (principe du « coût » historique)
- Ce principe d'évaluation résulte de l'application du principe de réalisation
- On parle alors d'une comptabilité en « **valeur coût** »

Conclusion sur la comptabilité en CH

- Cette comptabilité a pour vocation de **conserver le capital** et **d'empêcher la distribution de dividendes fictifs**
- Elle le fait en obligeant le capitaliste à **reconstituer annuellement** son capital
- Elle le fait en l'empêchant de comptabiliser des gains potentiels
- Elle repose sur le principe de l'évaluation au coût historique (éventuellement réévalué pour tenir compte de l'inflation)

Remarque terminale sur la comptabilité en CH

- Cette comptabilité légale est généralement doublée d'une **comptabilité en coûts et produits prévisionnels**
- Celle-ci montre des résultats prévisionnels eux aussi déterminés après avoir tenu compte **d'amortissements basés sur des coûts prévisionnels**
- Sur la base de cette comptabilité l'entrepreneur peut se livrer à des études de choix d'investissements
- Il s'agit de maximiser les profits prévisionnels sous contrainte de conservation du capital

22 Les principes du modèle financier (ou actuariel)

- **Le premier principe fondamental** est que la seule valeur économique du capital est sa **valeur prix** (et non sa valeur coût)
- Cette valeur prix (ou valeur actuelle) est obtenue en actualisant les flux de trésorerie futurs (disponibles pour les actionnaires) générés par le capital financier
- Les profits sont alors calculés par comparaison des valeurs actuelles (prix) des capitaux à des dates successives.

Suite du premier principe fondamental

- La conséquence fondamentale de ce principe est la **prise en compte de profits potentiels généralement largement subjectifs** dans la mesure des résultats.
- La seconde conséquence est que par le processus d'actualisation avec des taux usuels de l'ordre de 10 à 15% la prise de décisions profitables à court terme est favorisée

Les principes du modèle financier (suite)

- **Le 2^{ème} principe** est l'absence du **concept d'amortissement**
- Les flux de trésorerie prévisionnels à actualiser sont donc calculés en l'absence de toute contrainte de reconstitution régulière du capital
- Cette absence renforce le risque de prise de décisions préjudiciables à long terme

Les principes du modèle financier (suite)

- **Le 3^{ème} principe** est l'absence de toute règle concernant la distribution des profits et/ou du capital
- Il en résulte que des profits potentiels peuvent être distribués
- Il en résulte même que le capital peut être distribué et consommé.

Conclusion sur le modèle comptable financier

- Ce modèle privilégie la valeur prix (actuelle)
- Il n'intègre pas une préoccupation de conservation systématique du capital
- Il est muet sur la question de la distribution de profits potentiels et donc l'entérine implicitement

3 La lutte des deux modèles

- 31 En économie et gestion usuelles
- 32 En économie appliquée au DD
- 33 En comptabilité appliquée au DD

31 La lutte des deux modèles en économie et gestion usuelles

- En économie et en gestion financière le modèle « financier » est maintenant dominant (mainstream)
- En comptabilité légale (générale) le modèle du coût historique (CH) est attaqué par le modèle financier avec l'extension des IFRS
 - Il reste de mise pour les actifs corporels (machines..)
 - Il est abandonné pour nombre d'actifs financiers et incorporels (goodwill par exemple)

32 La lutte des deux modèles en économie appliquée au DD

- Les économistes « **environnementalistes** » (comme Solow, Nordhaus) appliquent les principes du modèle financier à la gestion des ressources E : c'est le main stream
- Une partie des économistes « **écologiques** » (comme Hueting) proposent des conceptions partiellement inspirées du modèle comptable et compatibles avec lui

33 La lutte des deux modèles en comptabilité environnementale

- Certains économistes environnementaux **étendent les règles de la comptabilité actuarielles (financière)** pour bâtir une nouvelle comptabilité environnementale (actuarielle)
- Le meilleur exemple en est donné par le modèle du « Genuine Saving » proposé par la Banque Mondiale , sous la direction de K.Hamilton (voir infra)

La lutte des deux modèles en CE (suite)

- Certains comptables proposent au contraire **d'étendre les règles de la comptabilité en coût historique** à la conservation forte du capital naturel et du capital humain et de **réformer complètement la comptabilité financière**
- Une exemple de ce courant est celui proposé avec le modèle **CARE** (2008,2011)

34 Les autres propositions de comptabilités environnementales

- Certains économistes écologiques **récusent toute monétarisation** et implicitement mettent les deux tentatives précédentes dans le même « panier »
- Ils proposent des CE visant une conservation forte du CN mais utilisant des unités « écologiques » spécifiques:
 - Unités de surface (empreinte écologique de Wackernagel et alii)
 - Eco-points (Müller-Wenck)
 - Energies (Odum et Pillet)
- On appellera CEFNM (Comptabilités environnementales de type fort non monétaires) ces comptabilités

Les autres propositions (suite)

- Nombre d'auteurs ou d'institutions appartenant au milieu des entreprises proposent des systèmes d'information (comptables?) qui se limitent à une information **quantitative** notamment sur les émissions de gaz et les pollutions
- Ces propositions ne constituent pas un modèle de conservation forte et ne remettent pas en cause le modèle financier dominant
- Les meilleurs exemple sont donnés par la GRI et l'EMAS

Les autres propositions (fin)

- Les **quatre modèles** précédents peuvent constituer des **archétypes** de construction de nouvelles comptabilités environnementales
- Entre ces archétypes on trouve une grande variété de propositions qui empruntent certains aspects à tel ou tel archétype (au détriment de la cohérence des modèles proposés me semble-t-il)
- Par la suite je vais me focaliser sur l'opposition entre le modèle Banque Mondiale (BM) et le modèle « CARE »

4 Le modèle de la Banque Mondiale (BM)*

- 41 Principes de base
 - 42 Le calcul de la valeur globale des trois capitaux
 - 43 La détermination de la valeur (actuarielle) du CN
- * Les développements qui suivent sont basés sur l'ouvrage « Where is the wealth of nations » (1998)

41 Principes de base

- L'idée fondamentale est d'utiliser la théorie de la valeur actuarielle (le modèle d'actualisation financière) mais de l'appliquer au capital naturel (CN) et humain(CH) et non au seul CF
- En sommant pour une nation donnée les valeurs actuarielles **des trois capitaux** on obtient la **valeur** (actuarielle globale) de cette nation
 - NB en langage IFRS on peut parler de **juste valeur** de la nation

Principes de base (suite)

- Cette valeur globale actuarielle va être calculée chaque année et comparée
- Le développement d'une nation sera considéré comme soutenable si cette valeur globale actuarielle est au moins constante (par habitant)

42 Le calcul de la valeur globale actuarielle de la nation

- Ce calcul présente trois originalités par rapport au calcul actuariel de la finance
- Sur le plan du concept de revenu utilisé
- Sur le plan de la durée d'actualisation
- Sur le plan du taux d'actualisation

421 L'originalité tenant au concept de revenu

- Dans le modèle financier seuls les revenus (profits) futurs des actionnaires sont pris en considérations
- Dans le modèle de la BM tous les revenus futurs donnant lieu à consommations sont considérés et actualisés (dont principalement les salaires)
- En outre ces revenus sont calculés en tenant compte des pertes de revenus dus à la **dégradation prévisible** des fonctions environnementales
- Tout se passe comme si on voulait calculer une valeur actuarielle partenariale de l'entreprise nation après dommages environnementaux (externalités)

422 L'originalité tenant à la période d'actualisation

- La période proposée est de 25 ans
- Cet horizon est sensiblement plus long que les périodes habituellement traitées en gestion financière
- De ce fait se posent déjà les questions classiques du niveau du taux d'actualisation
- Cependant l'horizon est très court si l'on considère nombre d'effets des dégradations de l'environnement (gaz à effets de serre, etc)

423 L'originalité tenant au taux d'actualisation

- Le taux retenu est de 4%
- Ce taux ,considéré comme un taux « social » est bien inférieur au taux utilisé par la gestion financière
- Il est cependant plus élevé que celui par exemple du rapport Stern (1,4%)
- Son caractère intermédiaire témoigne de l'« ambigüité » de la longueur de la période considérée

424 Remarque finale sur le calcul global

- La valorisation du capital fixe non consommé restant en fin de période n'est pas explicitement abordée

43 La détermination de la valeur actuarielle du CN

- L'idée de base est qu'en exploitant des mines , des forêts, des gisements de pétrole, des océans pour la pêche, les industries concernées dégagent un super profit (ou rente) par rapport à celle qui n'exploitent pas la nature
- Cette rente va être calculée annuellement et actualisée pour donner le CN

La valeur du CN (suite)

- Tout se passe comme si on défalquait de la masse des profits générés pour les actionnaires la partie qui revient à la nature

44 Le calcul du montant du capital financier (CF)

- Curieusement ce capital n'est pas calculé par actualisation mais par cumul d'un montant initial de coûts investis (début de période) et d'investissements **nets** successifs
- Tout se passe comme si ce capital ne générerait pas de profit

45 La valeur actuarielle du capital humain

- Dans la version 2008 de « Where is the wealth of nations? » la BM obtient le CH en **déduisant** tout simplement le CN et le CF du montant de la **valeur actuarielle globale**
- Mais , à notre avis , cela revient à actualiser la somme des profits (déduction faite des rentes de la nature) et des salaires consommés sur la période considérée
- Ainsi, dans ce raisonnement, capitalistes et salariés se retrouvent au sein du même capital « humain »

46 Critiques du modèle proposé

- 1 Il s'agit d'une optique de conservation **faible** des capitaux naturel et humain
 - En effet une baisse de l'un d'entre eux peut être compensées par une hausse du CF
 - L'hypothèse d'une conservation forte n'est pas évoquée
- 2 La période de 25 ans est trop courte pour prendre en compte des effets à long terme de politiques actuelle de dégradation de la nature

Critique du modèle de la BM (suite)

- 3 le calcul des rentes de la nature est tributaire de variation de prix difficiles à déterminer et pas forcément représentatifs d'une rareté
- 4 La méthode actuarielle ne donne aucune solution concrète pour assurer la conservation des trois capitaux séparément (voir supra)

Critique du modèle de la BM (fin)

- On pourrait cependant invoquer le fait que le modèle pourrait être aménagé de façon à considérer séparément les valeurs actuelles du CN et du CH
- Ne pourrait on alors avoir une vision actuarielle forte de la conservation de ces capitaux?
- Selon nous non car on ne résoud pas dans cette approche les problèmes posés par l'utilisation de données prévisionnelles et l'absence de tout calcul d'amortissement périodique en lien avec les usures physiques du CN et du CH.

5 Le modèle CARE

- 51 Introduction
- 52 Philosophie
- 53 Les six étapes de la démarche
- 54 Appréciation de la démarche

51 Introduction

- Le modèle CARE est une variante de la comptabilité en coût historique (CH)
- C'est une **Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement**

51 Origines et but général

- Ce modèle est inspiré par deux courants scientifiques
 - Pour ce qui est des **objectifs** le courant de l'économie écologique (notamment du macro-économiste hollandais Hueting)
 - Pour ce qui est de la **technique** l'école de la comptabilité en coût de remplacement de Schmidt 1920
- Il propose un nouveau modèle de comptabilité monétaire qui puisse être **à la fois**:
 - Au service d'une conception forte de la soutenabilité
 - Un instrument utilisant la monnaie capable de fournir les bases d'une nouvelle conception de la gestion financière

52 Philosophie

- Il ne s'agit pas de donner un prix (de vente) à la nature ou au capital humain
- Il ne s'agit pas non plus d'intégrer des externalités (évaluées en fonction de prix à payer pour compenser des dommages)
- Il s'agit de contraindre les pollueurs à cesser leur pollution et à renouveler les fonctions environnementales qu'ils mettent en cause
- Il s'agit de les obliger à conserver le CN et le CH selon des modalités similaires à celle qui concernent la conservation comptable du CF

53 Les six étapes de la démarche CARE

- 1 Détermination de tous les input et output de l'entreprise sur l'environnement à l'aide d'éco bilans et de socio bilans
 - Exemple CN: émissions de gaz à effet de serre ; pollutions; consommation d'eau et de matières (**gratuite ou non**); atteinte à la biodiversité
 - Exemple CH : cas de stress manifeste produit par les conditions de travail; dépassement des limites physiques

Les étapes de la démarche CARE (suite)

- **2** Détermination des impacts de ces input et output sur le CN et le CH
 - EX Une pollution du sol par des nitrates peut avoir ou des impacts sur sa qualité et ses fonctions environnementale
 - Ex Une agriculture intensive (labour) peut dégrader l'humus
- **3** En cas d'impact ,comparaison des input ou output avec des **limites** environnementales déterminées par des **scientifiques** à ne pas dépasser (sauf à altérer les fonctions environnementales) et détermination des **écarts** correspondants
 - Ex pompage de nappe phréatique au-delà de sa capacité de régénération

Remarques sur la notion de limite environnementale

- Le concept de limite est déjà employé en comptabilité pour gérer le capital financier
 - Des ingénieurs déterminent les limites d'usage journalier des machines
 - Ils calculent ,pour déterminer les amortissements, les limites de durée de vie de ces machines et la date approximative de leur renouvellement
- Il s'agit donc d'étendre des règles banales de conservation comptable du CF au CN et au CH

Remarques sur la notion de limite (fin)

- Il s'agit d'un concept scientifique
- Ce concept est différent de celui des concepts de limites (d'objectifs stratégiques) que déterminent les entreprises pour agir
- Ces derniers sont de nature sociale
- Cependant les limites scientifiques sont respectées ou non sur la seule décision des intéressés.

Les étapes de la démarche CARE (suite)

- 4 Détermination par la firme des meilleures mesures à prendre pour combler l'écart constaté
- 5 Détermination des coûts de ces mesures

Remarque sur les mesures à prendre et leur coût

- Il ne s'agit pas d'une conception technocratique imposée du haut
- La firme **choisit librement** les modes de résolution du problème posé
- Cette solution tranche avec le système de la taxation et surtout celui de la taxation uniforme
- Elle s'inscrit dans une démarche managériale de liberté et de compétitivité qui est celle de la gestion comptable traditionnelle

Autre remarque

- La correction des écarts ne **peut être partielle**
- On n'imagine pas en comptabilité traditionnelle un chef d'entreprise qui dirait j'amorti à 60% mes machines c'est déjà pas mal!
- De toute façon la loi interdit cette pratique dont certains voudraient user pour faire apparaître des bénéfices fictifs
- C'est pourtant ce raisonnement qui est généralement appliqué en matière de CN et de CH .

Les étapes de la démarche CARE (suite)

- 6 Intégration de ces coûts dans les charges du compte de résultat de la comptabilité traditionnelle en CH

Calcul du profit après prise en compte des coûts de renouvellement des fonctions environnementales

Remarque sur l'intégration des coûts dans la comptabilité traditionnelle en CH

- Beaucoup d'auteurs proposent de séparer la comptabilité environnementale de la comptabilité en CH
 - au mieux il s'agit d'une comptabilité monétaire parallèle
 - au pire il s'agit de quelques données quantitatives
- Dans ce cas le profit continue à être calculé et distribué en fonction des règles (criticables) préconisées par les IFRS
- Le cœur du système reste inchangé
- **CARE se veut une nouvelle comptabilité financière au service de l'environnement**

Remarque sur la nature de la charge

- On applique les règles classiques de la comptabilité
- Si la dépréciation de la fonction environnementale est sûre , systématique, c'est une charge d'amortissement ordinaire
- Si elle est sûre mais épisodique c'est une charge d'amortissement extraordinaire
 - Ex perte de nutriments d'un sol
- Si elle possible c'est une dotation aux provisions

Les étapes de la démarche CARE (suite)

- **7** Insertion au passif du bilan d'un **fonds de renouvellement** destiné à financer les dépenses correspondantes
 - Ce fonds est crédité par le débit de la charge de restauration
- **NB Blocage à l'actif des moyens monétaires** correspondant (avec possibilité cependant de les placer dans des actifs liquides et sûrs)

Remarque sur le fonds de renouvellement

- Ce n'est pas une dette à l'égard des générations futures mais une **obligation interne** de la génération **actuelle** de réparer **immédiatement sa destruction de capital**.
- Ce n'est pas non plus une provision si la dépréciation du CN ou du CH est sûre
- Si le CN et /ou le CH figurent à l'actif (voir infra) le fonds se transforme en un actif négatif d'amortissement exceptionnel de ces capitaux

54 Appréciation de la démarche CARE

- Une démarche économique
- Une démarche fondée sur une théorie comptable
- Une démarche sécuritaire
- Une démarche agricole ancestrale
- Une démarche fondée sur des bases scientifiques
- Une démarche fondée sur un principe de justice intergénérationnelle
- Une démarche pragmatique
- Une démarche qui résout le problème de l'actualisation
- Une démarche qui transforme l'analyse coût avantage
- Une démarche déjà pratiquée et techniquement possible

541 Une démarche économique

- Cette démarche est fondée sur un **concept économique** celui d'**amortissement**
- On ne peut distribuer un dividende avant de s'être assuré de la conservation réelle du capital et avoir tenu compte de sa dégradation
- Aucun économiste ne peut contester sérieusement cette affirmation
- Le hic est d'appliquer systématiquement cette loi économique à **l'ensemble des capitaux et non au seul capital financier**
- **Nb parenté relative avec Hicks**

542 Une démarche fondée sur une théorie comptable

- La théorie de l'amortissement basé sur une comptabilité en coût historique est une invention des comptables d'entreprises
- Elle a été transformée par F.Schmidt en théorie du coût de remplacement
- Cette théorie comptable du coût de remplacement est fondamentalement à la base du modèle CARE

543 Une démarche sécuritaire

- A l'encontre de la démarche actuarielle qui permet la distribution et la consommation de profits potentiels CARE oblige l'entreprise à conserver les moyens pour la conservation du capital et à assurer cette conservation de façon régulière
- Cette contrainte est particulièrement importante pour ce qui est des fonctions environnementales critiques

Une démarche sécuritaire (fin)

- Face à l'incertitude des conséquences de certaines dégradations du CN (baisse de fertilité des sols, épuisement des nappes aquifères, hausse du volume des GES) CARE apporte une réponse adéquate et immédiate.
- En effet en mettant le focus sur la préservation des fonctions environnementales et non sur la mesure des dommages CARE joue le rôle d'un principe de précaution

544 Une démarche agricole ancestrale

- Les premières distinctions entre capital et fruit remontent aux domaines agricoles de Romains
- Les premières passation de charges d'amortissement concernent des animaux de trait
- Le monde agricole **traditionnel** avec ses pratiques des « avances aux cultures » est déjà dans cette philosophie et dans cette pratique dès le 18^{ème} siècle et surtout le début du XX^{ème}
 - Cf les travaux de Von Thünen notamment Der isolierte Staat.
- Il s'agit d'une démarche empreinte du principe de précaution dont nous venons de parler : la terre est renouvelée après chaque récolte

545 Une démarche fondée sur des bases scientifiques

- La définition de la soutenabilité du développement est fondée sur des analyses menées par des scientifiques
- Ainsi les mesures des dégradations du CN et des limites de ces dégradations pour ne pas porter atteinte aux fonctions environnementales sont faites par des scientifiques
- Il en va de même pour la mesure de la dégradation du CH (ergonomes etc)
- Ceci n'est qu'une extension du travail des ingénieurs pour ce qui est de l'usure du CF (machines)

546 Une démarche fondée sur un principe de justice

- L'une des thèses en faveur d'un taux d'actualisation élevé et donc d'un refus de prendre des mesures en faveur de la réduction des GES est celle selon laquelle les générations futures seront plus riches
- Cf la phrase célèbre du « Robin des bois à l'envers »
- Cette vision des choses est caractéristique d'un modèle économique qui ne connaît pas le concept d'amortissement

Une démarche « juste » (suite)

- CARE propose un modèle où celui qui détruit un capital antérieur (utile) doit restaurer ce capital
- Il s'agit d'appliquer une règle de morale publique (en temps normal): « les casseurs seront les payeurs »
- En respectant cette règle la génération actuelle **ne fait aucun sacrifice** (au sens de cette comptabilité) puisqu'elle ne fait que restaurer un capital qu'elle n'a pas créé mais qu'elle utilise.
- Chaque génération doit en faire de même.

547 Une démarche pragmatique

- Contrairement au modèle actuariel de la BM le système d'information de CARE est tout entier dévolu à l'observation et l'enregistrement de données **réelles**:
 - Estimation de l'usure réelle des capitaux, des quantités réelles produites etc
- Il est aussi axé sur la mesure de **moyens monétaires concrets**, compte tenu d'une politique de rémunérations réalistes (non fictives) : flux de trésorerie réellement disponibles après conservation des capitaux

Une démarche pragmatique (fin)

- Le système CARE n'empêche nullement d'avoir une comptabilité prévisionnelle qui donne des informations sur les évolutions futures (y compris la valeur future de la firme)
- Mais à la différence du système **moniste** actuariel c'est un système **dualiste** qui ne confond pas les rêves de bénéfices et les réalités
- Il permet d'agir aujourd'hui pour la conservation des capitaux avec des données adéquates pour éviter de distribuer des profits fictifs

548 Une démarche qui résout le problème de l'actualisation

- La démarche de CARE est fondée sur le principe que la conservation **régulière** du capital et tout particulièrement du capital **vital** est une **contrainte** qui s'impose à l'humanité si elle veut subsister
- L'amortissement systématique ou extraordinaire n'est que l'expression comptable de cette contrainte

Le problème de l'actualisation (suite)

- De très nombreuses décisions se font sous contrainte de renouvellement sans analyse coût avantage
 - Nous renouvelons notre corps tous les jours
 - Le paysan traditionnel « engraisse » sa terre régulièrement
 - Les avions changent leur pièces de rechange régulièrement
- La méthode CARE prend acte de ces **contraintes** et l'étend à l'ensemble des décisions concernant le renouvellement des capitaux
- Ces décisions sont hors actualisation (ce qui revient au même de prendre un taux nul)

549 Une méthode qui transforme l'analyse coût avantage

- La méthode CARE ne supprime pas l'analyse coût- avantage
- Elle la transforme en lui imposant un contrainte de conservation de trois capitaux
- Il s'agit là encore d'une **extension** du modèle traditionnel comptable qui est en fait un modèle coût avantage sous contrainte de conservation du CF

La transformation de l'analyse coût avantage (fin)

- Les livres de finance proposent au modèle comptable de s'aligner sur le modèle financier
- En fait c'est l'inverse qui est adéquat
- Le modèle financier devrait intégrer le concept comptable d'amortissement et déduire des montants consacrés à la conservation des flux de trésorerie bruts
- Ainsi l'analyse coût bénéfice s'effectuerait **sous contrainte de la conservation des capitaux**

550 Une démarche déjà pratiquée et technique ment possible

- Comme monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir certains entrepreneurs pratiquent déjà pour certains éléments du CN une forme de comptabilité similaire au modèle CARE
- Il s'agit de certaines exploitations agricole soucieuse de la conservation des sols (ACS).

6 Pistes de réflexion sur un changement de gouvernance

- CARE et le concept de capitalisme environnemental
- CARE et le concept de cogestion environnementale.

Introduction

- Le terme de capitalisme est assimilé à celui du capitalisme financier et frappé d'une opprobre quasi générale du moins dans le milieu des écologistes.
- L'idée que nous voudrions défendre ici est que si on appliquait les principes du capitalisme au capital naturel et au capital humain on provoquerait une révolution dans la gouvernance des entreprises
- Ce type de capitalisme « environnemental » serait tellement différent du capitalisme financier qu'on pourrait parler de « capitalisme anti- capitalisme ».

Définitions et concepts de base

- On appellera « capitalisme environnemental » un type de capitalisme qui consiste en la transposition des principes d'action du capitalisme traditionnel aux capitaux naturel et humain
- Ainsi la **règle de conservation** du seul capital financier sera **étendue** au capital naturel et au capital humain dans une acception **forte** c'est-à-dire sans possibilité de compensation entre les différents capitaux et avec, si besoin est, une priorité au capital naturel vital

Définitions (suite)

- Pour parvenir tenir compte de la dépréciation du capital humain et du capital naturel et il conviendra de mesurer et d'inscrire au bilan des organisations le montant des **coûts** de création et/ou de remplacement de ces capitaux (à l'instar des coûts d'acquisition ou de production des machines et autres actifs financiers de la comptabilité traditionnelle)
- Un nouveau concept de profit net apparaîtra:il sera défini comme le surplus mesuré après conservation des trois capitaux pris séparément.

Définitions (suite)

- L'objectif du capitalisme environnemental sera de maximiser ce surplus que l'on qualifiera de « surplus net environnemental » pour le distinguer du profit classique et de la valeur ajoutée traditionnelle.
- Si la règle de base de conservation est respectée ce « capitalisme » environnemental ,à la différence de son « ancêtre » ne pourra être un prédateur du capital humain et du capital naturel.
- Ainsi le même terme de capitalisme sera porteur d'une transmutation de la gestion.

Conséquences sur la source du pouvoir

- Selon la **conception du capitalisme traditionnel** le pouvoir appartient aux investisseurs de capitaux à risques
- Cette conception traditionnelle suppose donc la réunion de deux éléments
 - Le premier élément est un investissement c'est-à-dire un apport de capital
 - Le deuxième élément est la prise de risque
- Dans la mesure où le capitalisme traditionnel considère que le seul capital risqué est celui des actionnaires , seuls ces derniers font partie des organes de gouvernance

Conséquences (suite)

- Dans la théorie du capitalisme environnemental il y a non pas un seul capital risqué mais **trois : naturel, humain et financier**
- La prise en considération de la nature et de l'homme en tant que **capital** apporté à l'organisation découle de l'inscription de ressources correspondantes au passif du bilan
- Le fait que ce capital humain et ce capital naturel soient des capitaux risqués mérite plus de développements

Conséquences (suite)

- La thèse selon laquelle seuls les actionnaires supportent l'intégralité des risques associés à leur gestion est désuète pour quatre raisons tenant aux conditions de la situation actuelle des actionnaires lors d'une faillite:
 - 1 Ils n'ont plus depuis longtemps de responsabilité illimitée
 - 2 Ils peuvent minimiser leur apports en capital grâce à l'endettement et à la diversification de leur portefeuille.
 - 3 Ils disposent souvent , tout au moins certains d'entre eux, de couvertures de pertes par l'Etat
 - 3 La pratique concrète du capitalisme montre que les créanciers, les salariés et la nature ont eux aussi fort à souffrir des risques qui leur sont imposés par la gouvernance actionnariale

Conséquences (suite)

- Si ces deux éléments (apport de capital et prise de risque) sont acceptés pour le capital humain et le capital naturel ces deux types de capitaux doivent participer à la gouvernance de l'organisation considérée au même titre que les actionnaires
- Précisons à ce propos que les créanciers et les fournisseurs seront eux aussi considérés comme titulaires de capitaux en tant que capitaux financiers (au sens large)

Conséquences (suite)

- Par conséquence ,dans la théorie du capitalisme environnemental, les représentants des trois capitaux financiers (au sens large) ,naturel et humain auront vocation à se **partager le pouvoir** (et eux seuls) dans l'organisation
- Soulignons qu'à la différence de la théorie des parties prenantes il ne pourra pas être question d'inclure des parties prenantes qui ne représenteraient pas le capital de l'entreprise ainsi défini.
 - Seraient donc exclus du pouvoir en principe les clients, le public, les fournisseurs qui ne font pas crédit, l'Etat non investisseur etc...

Conséquences en matière de pouvoir

- Dans le cadre du capitalisme financier actuel le pouvoir attribué aux actionnaires est mesuré en proportion de leur apport en capital
- On appliquera la même règle dans le cadre du capitalisme environnemental
- Le % global de pouvoirs attribué respectivement aux trois types de capitaux dépendra donc de leur taille respective au passif du bilan
- Les rares études qui ont été faites sur ce point montrent que généralement le capital humain (évalué en coût historique selon les modalités exposées) est prépondérant

Le modèle cogestionnaire environnemental

- On a montré précédemment qu'une « véritable » comptabilité environnementale ne peut se concevoir sans une prise en compte au niveau des charges des coûts de reconstitution du capital naturel et du capital humain
- La cogestion allemande , malgré ses avancées spectaculaires, n'a jamais pris en compte ces charges. Est-ce du au fait que les capitaux humain et naturel ne figurent pas au bilan?
- A notre avis la réponse à cette question est négative.

Le modèle cogestionnaire (suite)

- En effet ,dans la perspective de la comptabilité environnementale en coût de reconstitution, il n'est pas nécessaire de connaître la valeur (valeur coût) du capital humain et du capital naturel pour pouvoir estimer les charges de reconstitution de ces capitaux à passer au compte de résultat.
- Le meilleur exemple en est donné par le modèle de comptabilité verte présenté par Hueting et alii (1992): ce modèle propose un compte de résultat « vert » sans pour autant lui associer un bilan

Le modèle cogestionnaire (suite)

- Rappelons que le calcul du coût de reconstitution du capital humain et naturel repose sur l'obtention des données suivantes
 - Limites de dégradation des fonctions vitales humaines et naturelles à ne pas transgresser
 - Niveau actuel de dégradation de ces fonctions
 - Calcul des écarts correspondants
 - Calcul du coût des mesures adéquates pour combler ces écarts
- Tous ces éléments peuvent être calculés sans qu'il soit pour autant nécessaire de prévoir une valorisation des stocks de capitaux naturel et humain.

Le modèle cogestionnaire (suite)

- Ainsi la cogestion environnementale pourrait proposer un calcul du profit net (surplus net) identique à celui du capitalisme environnemental sans pour autant qu'il soit nécessaire de prévoir l'inscription des capitaux naturel et humain au bilan
- Cette donnée apparaît comme un argument fondamental dans la perspective d'une simplification des techniques comptables à mettre en œuvre.

Le modèle cogestionnaire (fin)

- Le modèle de la cogestion environnementale tel que présenté présente l'intérêt de cumuler une simplicité technique relative, une participation égalitaire au pouvoir des apporteurs de capitaux et une conception du profit qui assure la conservation effective des trois types de capitaux naturel, humain et financier.
- Il apparaît comme une extension d'un modèle simplifié qui a déjà été testé avec succès en Allemagne
- Il peut fournir la base de futur modèles plus élaborés